

RC/AA

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

/I) ECRETS DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 - 8 - N° 60/21/PCM

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

/) E C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - M. MAMA AROUNA, Ministre de l'Intérieur, est chargé d'assurer l'intérim du Premier Ministre pendant l'absence du Territoire de M. Hubert MAGA, Premier Ministre et de M. OKE ASSOGBA, Vice-Premier Ministre.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

PORTO-NOVO, le 8 Février 1960

Signé : Hubert M A G A

AMPLIATIONS:

P.C.M.	15
ASS.LEGIS.	1
HAUT.COM.	1
MINISTRES	19
J.O.R.D.	1